



Diagnostic territorial Égalité Femmes-Hommes

Commune de Lezennes (59)

2015 - 2016

L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif politique pour que les mêmes libertés et les mêmes droits soient accordés aux femmes et aux hommes. Cela répond à une exigence de justice sociale et de démocratie. Lorsque les inégalités disparaissent, c'est l'ensemble de la société qui progresse¹.

En signant la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, la ville de Lezennes s'est engagée "à prendre en compte la dimension du genre dans l'élaboration de toutes les politiques publiques qui affectent la vie quotidienne de la population locale"².

Grâce aux données locales disponibles, ce diagnostic fait apparaître la persistance de disparités entre les femmes et les hommes dans un certain nombre de domaines. D'un autre côté, ce rapport veut également mettre en lumière les constats positifs et les nombreuses actions déjà menées par les acteurs de la ville en faveur de l'égalité. Il donne par ailleurs pour chaque politique une vision plus globale des inégalités constatées à l'échelle nationale et quelques facteurs explicatifs.

Le présent diagnostic propose enfin des pistes d'action visant à étayer le plan lezennois pour l'égalité femmes-hommes, dont l'élaboration et la mise en oeuvre sont prévues à l'horizon 2017.

Les données quantitatives ou qualitatives ont été collectées via l'analyse de fichiers internes à la mairie ou via l'INSEE, par des observations et lors d'entretiens menées auprès d'élus, agents et responsables de structures³.

1 Centre Hubertine Auclert, Guide pratique "Pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes", 2014

2 Conseil des Communes et Régions d'Europe, La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, Innsbruck, 2006.

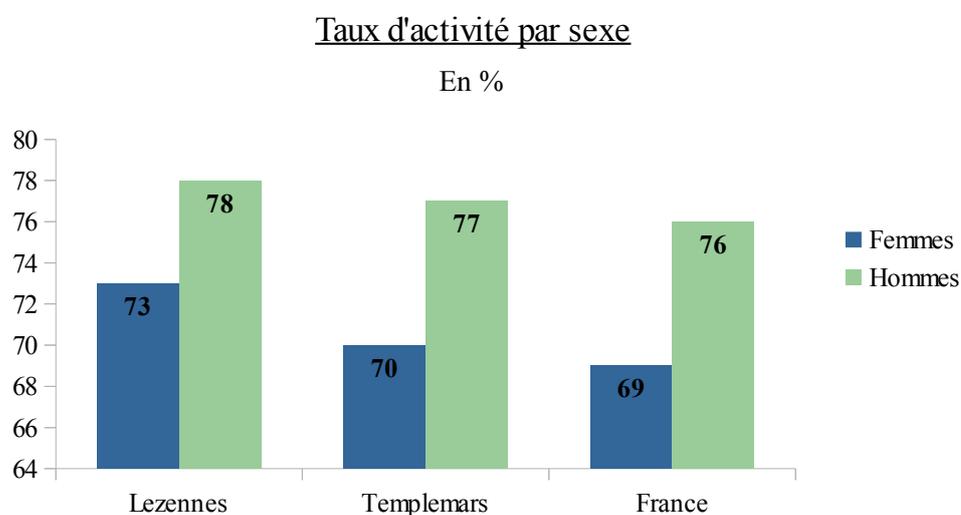
3 Voir la liste des entretiens réalisés en annexe 1

A propos de la population lezennoise...

Selon les données de l'INSEE de 2012, le territoire lezennois compte 3135 habitants, dont 52% de femmes.

La plus grande part de la population est âgée entre 45 et 59 ans. Les femmes sont plus nombreuses à être âgées de plus de 65 ans puisqu'elles représentent presque 17% de la population féminine, pour 13% chez les hommes.

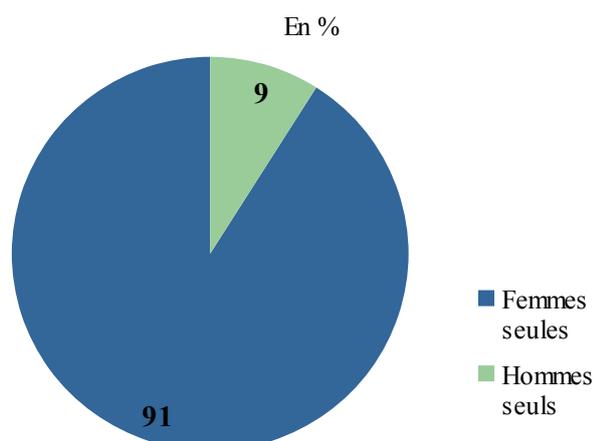
Les hommes ont un taux d'activité égal à 78% tandis que celui des femmes est de 73%. Ce taux plus élevé chez les hommes est constaté dans la plupart des collectivités : à Templemars en 2013, le ratio est de 77% contre 70%, et au niveau national en 2012 c'est 76% contre 69%. On souligne néanmoins un taux d'activité sensiblement supérieur pour les lezennoises par rapport aux autres collectivités ou aux chiffres nationaux.



A Lezennes, presque 11% des hommes sont au chômage, pour 8% des femmes. Ces taux sont relativement faibles comparé aux taux sur l'ensemble du département du Nord qui s'élèvent en 2013 à 17% pour les hommes comme pour les femmes. A l'échelle nationale, ce sont les femmes qui sont le plus touchées par le chômage, à hauteur de 14% d'entre elles, contre 12% chez les hommes.

A Lezennes, 91% des familles monoparentales, qui représentent 14% des familles, sont gérées par des femmes : on compte 115 femmes seules avec des enfants à charge, contre 12 hommes seuls avec enfants. Ce taux de femmes seules avec enfants est plus élevé que celui de Templemars ou du département qui s'élèvent tous deux à 85%.

Répartition par sexe des chef.fe.s de familles monoparentales

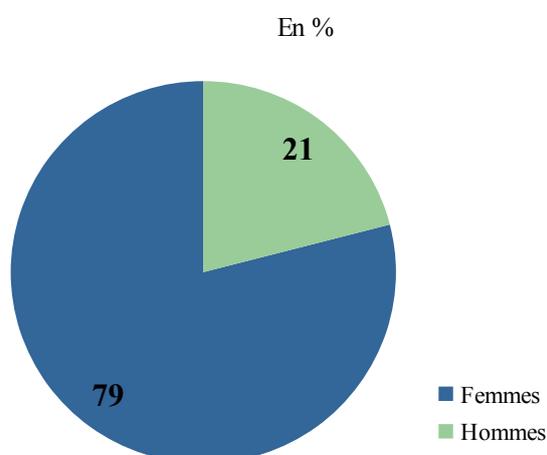


En 2012, l'INSEE compte 335 personnes vivant seules à Lezennes, dont 209 femmes, représentant alors une part de 62,4%.

Sur l'ensemble des salarié.e.s à temps partiel lezennois.e.s, 79% sont des femmes. Les femmes sont aussi plus nombreuses que les hommes à être en CDD : 77% des CDD sont détenus par des lezennoises. Le constat est le même dans l'ensemble des collectivités.

Répartition des salarié.e.s à temps partiel

En revanche, les hommes sont majoritaires quand il s'agit d'un recrutement en apprentissage ou en stage, et ils sont aussi plus nombreux que les femmes à être indépendant ou employeur : 67% des indépendant.e.s et 75% des employeur.euse.s sont des hommes.



La plus grande part des femmes à Lezennes sont retraitées, quand elles ne le sont pas, elles appartiennent en majorité à la catégorie socioprofessionnelle des employées. En revanche, la plupart des hommes fait partie de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures, puis une grande partie d'entre eux sont aussi retraités.

Petite enfance, enfance & jeunesse

◆ **L'offre d'accueil petite enfance/enfance**

Un centre multi-accueil "Les Lutins d'Isidore" a ouvert en Juin 2016 à Lezennes : la mise en place de ce guichet unique facilite alors pour les parents la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants (il regroupe la permanence du RAM, la PMI et la garderie collective), et la capacité d'accueil de la garderie a été élargie. Le multi-accueil offre aujourd'hui 55h de garde par semaine pour 21 enfants (avec une marge de 10% supplémentaire en cas de besoin) à partir de 3 mois jusqu'à leur entrée à l'école, de 7h45 à 18h45.

La construction de ce nouveau centre multi-accueil a été décidée suite à une analyse des besoins des familles vivant à Lezennes. La ville compte 44 assistantes maternelles (que des femmes), ce qui est beaucoup relativement à la taille et à la population de la commune. Elles accueillent pour la majorité des enfants non-lezennois (alors que le multi-accueil donne la priorité aux enfants de Lezennes) car il semblerait que les parents soient plus favorables à un accueil collectif pour leurs enfants, ce qui donne lieu à une liste d'attente de plus de 20 enfants pour le multi-accueil actuellement.

Les places pour le multi-accueil sont attribuées par une commission réunissant la responsable de la structure, la cheffe du pôle petite enfance et le directeur général des services de la mairie. Les dossiers sont étudiés au cas par cas, avec priorité aux Lezennois, aux dates de demande les plus anciennes et aux enfants faisant état d'une situation sociale difficile ou précaire (en lien avec la PMI). Le multi-accueil offre également la possibilité d'un mode de garde occasionnel (en cas d'horaires de travail atypiques, d'un besoin de garde à mi-temps/1 jour par semaine, etc.).

Par ailleurs, la ville est dotée d'un dispositif très complet de prise en charge des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires, favorisant ainsi la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale pour les parents (centres d'accueil maternel et primaire, NAP, centre de loisirs maternel et primaire).

D'autre part, la micro-crèche collective "La P'tite ruche" située au Synergie Park a une capacité d'accueil de 10 enfants.

◆ **Mixité de la filière**

Le secteur de la petite enfance est presque exclusivement féminin à Lezennes. D'après les témoignages des responsables de structures, il semble que les hommes soient généralement plus réfractaires à travailler avec les maternels, pour lesquels il y a un véritable manque de candidatures masculines. Les hommes seraient plus enclins à travailler avec les plus âgés, notamment dans le milieu de la jeunesse : par exemple, à la Maison des Jeunes, à l'année, on compte 2 animateurs (dont le directeur) et 1 animatrice (depuis 2016). A l'inverse, sur 36 agents travaillant pour la petite enfance et l'enfance (ATSEM, garderie, périscolaire, temps du midi), seulement 3 sont des hommes.

En centre de loisirs chez les petits, il y a aussi une majorité d'animatrices. Tandis que chez les plus grands, les équipes sont mixtes : sur la saison d'été à la Maison des Jeunes, on compte 2 animatrices et 2 animateurs, même si d'après le responsable de la structure, les candidatures féminines sont plus rares tout au long de l'année.

Au multi-accueil, tous les agents sont des femmes. Lors des recrutements récents, aucune candidature masculine n'a été déposée.

◆ En faveur de l'égalité femmes-hommes

Au sein du centre éducatif maternel, un réel effort pour lutter contre les stéréotypes de genre a pu être constaté, notamment dans l'organisation de l'espace qui veut favoriser la mixité (ex : déguisements non séparés, espace détente accolé à l'espace circuit de voiture, etc) ainsi que dans le déroulement des activités (choix d'activités non excluantes, choix de couleurs non connotées, etc).

En collaboration avec le CORIF, une action de sensibilisation à destination des professionnel.le.s du pôle petite enfance/enfance/jeunesse a déjà été menée sur le thème de la littérature non sexiste mise à disposition des enfants.

Néanmoins, a été exprimé par certain.e.s professionnel.le.s du pôle, la nécessité de sensibiliser (aussi) les parents à une éducation non stéréotypée et non sexiste afin de favoriser une collaboration collective dans la lutte contre les discriminations de sexe dès le plus jeune âge.

Les professionnel.les remarque par ailleurs que les pères sont de plus en plus présents aux réunions et à l'entrée/sortie des écoles/centres éducatifs/garderie, ainsi qu'aux ateliers parents/enfants organisés par le pôle petite enfance (ateliers baby gym, atelier culinaire, etc...) auxquels les deux parents sont souvent présents. Une présence plus accrue que les agents encouragent et tentent de développer.

Certains membres du CMEJ étaient présents à la signature de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes. En 2016, le CMEJ est composé de 7 filles et 6 garçons.

A la Maison des Jeunes, une véritable dynamique semble être installée favorisant la mixité et l'égalité entre les filles et les garçons.

D'abord, on ne note pas de différence notable entre filles et garçons en matière de présence ou de participation aux activités : par exemple, pour l'année 2015-2016, 97 filles et 108 garçons sont inscrits à la Maison des Jeunes ; le séjour d'été en 2016 a rassemblé 18 garçons et 12 filles ; en octobre 2015, la feuille de présence indique 34 filles et 32 garçons à la Maison des Jeunes.

D'après le directeur, excepté le football, toutes les activités proposées intéressent les garçons comme les filles : selon lui, moins que l'activité en elle-même, c'est l'envie de se regrouper qui va pousser les jeunes à pratiquer un sport ou un loisir qu'ils ne feraient pas forcément en dehors. Aussi, la pratique du foot a été largement diminuée par rapport aux années précédentes pour limiter l'exclusion des filles, et les activités sont choisies dans le but de satisfaire le plus grand nombre (piscine, kayak, jeux de rôles, vélo, etc...).

Aussi, en Mars 2013, 2 semaines "Girls VS Boys" ont été organisées, visant à inciter les filles à pratiquer des activités dites "masculines" (boxe, futsal par exemple) et vice-versa (création de bijoux, atelier mode), ce qui a d'ailleurs bien fonctionné avec les jeunes. Si pas d'autres actions directes de promotion de l'égalité F/H ont été mises en place depuis, les animateurs expliquent travailler cette thématique au quotidien en essayant toujours de favoriser la mixité et lutter contre les stéréotypes de sexe.

Néanmoins, aucun des animateur.rices ni même le directeur n'ont été sensibilisé ou ont reçu une formation relative à la lutte contre les discriminations liées au genre.

Par ailleurs, un nouveau créneau pour les 18-25 ans a été ouvert cette année, répondant à divers besoins exprimés par les jeunes lezennois et lezennaises, notamment en termes d'aide à l'orientation.

PETITE ENFANCE & ENFANCE

En ce qui concerne la garde des enfants, les statistiques mettent en évidence que les femmes tendent encore à assumer plus de responsabilités pour des tâches de soins effectuées à titre gratuit dans leurs foyers, interrompant ainsi leurs carrières professionnelles ou réduisant leur temps de travail (travail à temps partiel), ce qui a des répercussions négatives sur leur situation économique. La mise à disposition de services de garde d'enfants en nombre suffisant et de bonne qualité pourrait aider les femmes et les hommes à concilier leurs vies professionnelles et familiales, et pourrait donc avoir des effets positifs sur l'égalité des sexes. En 2011 en France, seuls 16% des enfants de moins de 4 ans étaient accueillis dans une crèche⁴.

"Stéréotype de genre" : Les stéréotypes et les perceptions de la masculinité et de la féminité sont profondément ancrés dans nos sociétés et nos consciences. Ils puisent leurs origines dans des modèles et des normes historiques, culturels et sociaux.

D'après une étude de l'Institution européenne pour l'égalité des genres⁵, les stéréotypes de genre peuvent poser problème, dans la mesure où les généralisations excessives peuvent déboucher sur une discrimination liée au sexe et sur un traitement injuste de certaines personnes de la part de la société. Pour déceler les cas de discrimination liée au sexe, ainsi que pour les éviter, il importe d'être conscient des stéréotypes de genre, de leur contenu, de leurs origines et de leurs mécanismes d'influence.

Les perceptions et le développement des comportements stéréotypés en ce qui concerne le genre débutent déjà à un âge très précoce et peuvent avoir des répercussions importantes sur les filles et les garçons, ainsi que sur les conduites et les choix des femmes et des hommes tout au long de leur vie. La petite enfance constitue le temps de l'acquisition des principales transmissions et les professionnels de la petite enfance sont encore que très rarement formés à la lutte contre les stéréotypes de sexe : généralement, les petits garçons vont être plus stimulés dans les activités collectives quand les petites filles vont être sollicitées sur leur apparence. Les jouets mis à leur disposition proposent également souvent un monde binaire (basés sur des activités maternelles et domestiques pour les filles et des activités d'extérieur, liées au "combat" ou encore aux sciences pour les garçons).

JEUNESSE

D'après une étude réalisée par le CNRS de Bordeaux⁶, les filles tendraient à "décrocher" massivement des centres de loisirs et des espaces jeunesse à l'âge de l'entrée au collège (la fréquentation des équipements de quartier serait de 2/3 masculine), comme elles seraient beaucoup moins nombreuses également à participer aux séjours vacances à partir de l'adolescence (surtout pour la tranche des 14-15ans). Bien que les garçons soient légèrement plus nombreux à la Maison des Jeunes, il semble que Lezennes fasse office d'exception puisqu'aucune de ces inégalités n'a été constaté : les garçons comme les filles paraissent chacun trouver leur compte dans le mode de fonctionnement et les activités proposées par la structure.

4 Centre Hubertine Auclert, *Guide pratique : Planifier, conduire et évaluer une politique locale d'égalité femmes-hommes*, 2011.

5 Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE), "Study of collected narratives on gender perceptions in the 27 EU members states", Luxembourg, 2013.

6 ADES CNRS, "La mixité filles-garçons dans les loisirs des jeunes", Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 2012.

Culture

Parmi les associations culturelles lezenneses, 5 sont présidées par des femmes et 6 par des hommes. Leurs activités sont diversifiées, on y trouve notamment du théâtre, de la chorale, un atelier sur l'histoire de la commune, la gestion du jardin partagé, les arts plastiques, un orchestre, un mouvement chrétien, etc...

La commune de Lezennes subventionne 8 associations relevant du milieu culturel, 4 présidées par des hommes et 4 autres par des femmes.

Sur l'ensemble des intervenants extérieurs (chanteurs.euses, comédien.nes, danseur.euses ou autre) qui se sont produits à Lezennes pendant l'année 2016, 65% sont des hommes.

Ecole de musique

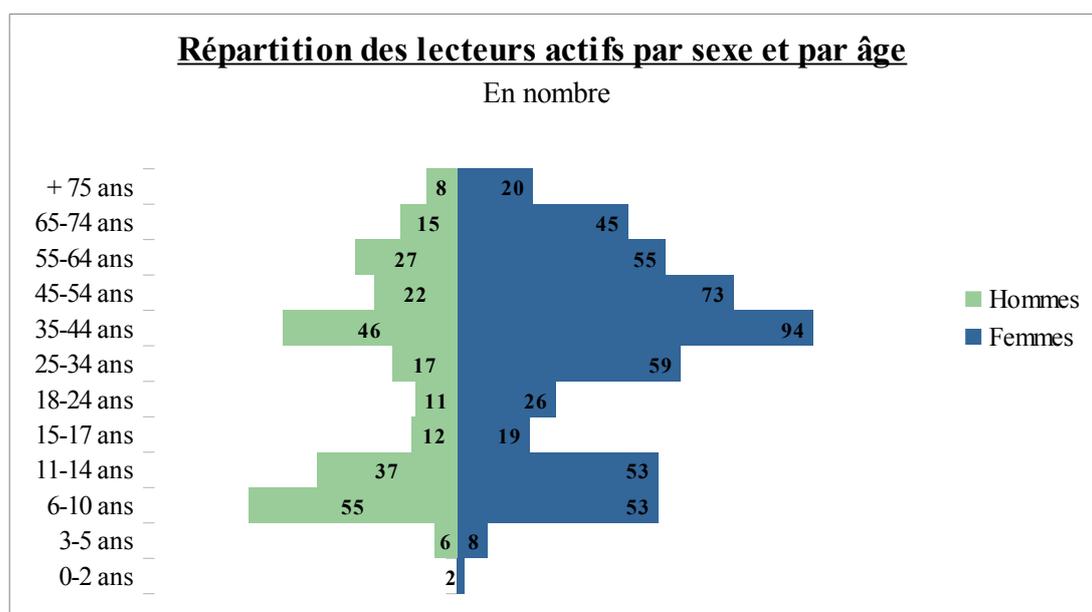
Pour l'année 2015-2016, 83 femmes ou filles et 53 hommes ou garçons se sont inscrit.e.s à l'école de musique. La responsable de l'école de musique est une femme, et sur 15 professeur.e.s, 9 sont aussi des femmes.

L'enseignement musical semble dès lors lui aussi marqué par des stéréotypes de sexe : le nombre de filles ou de femmes plus élevé dans ce domaine s'expliquerait par le fait, selon la responsable de l'école, que la pratique nécessite des qualités traditionnellement associées au sexe féminin : patience, application, attention, minutie, soin, etc.

Certains instruments sont également plus souvent pratiqués par un sexe ou par l'autre : par exemple, le cours de batterie ne compte que des garçons tandis que le cours de piano compte 14 filles/femmes et 3 garçons/hommes. La classe de chant compte 17 filles/femmes et 2 garçons/hommes.

En termes d'accès à la formation musicale, les tarifs, dépendant du quotient familial et relativement peu excessifs, doivent néanmoins permettre à la majorité des lezenneses de bénéficier de ce service.

Médiathèque



Parmi les inscrits actifs à la médiathèque (empruntant régulièrement) en 2015, les femmes sont

toujours plus nombreuses, excepté pour la tranche d'âge 6-10 ans pour laquelle les garçons sont 2 de plus que les filles. L'écart entre les femmes et les hommes est particulièrement marqué chez les adultes (à partir de 18 ans) puisqu'à partir de cet âge, le nombre de femmes inscrites est systématiquement le double de celui des hommes, voire même le triple.

Du côté masculin, c'est la tranche d'âge enfant de 6 à 10 ans qui compte le plus de lecteurs avec 55 garçons actifs (suivi de près par la tranche des 35-44 ans avec 46 lecteurs), tandis que du côté féminin, c'est la tranche des 35-44 ans qui se démarque, avec 94 lectrices actives.

On peut également noter un creux chez les jeunes entre 15 et 24 ans (filles et garçons) qui ne sont pas nombreux à être des lecteurs actifs.

Par ailleurs, les comités de lecture, permettant à des lecteurs ou lectrices régulier de donner leur avis sur de nouveaux livres à proposer au public, sont exclusivement composés de femmes pour ce qui est des comités adultes, en revanche les comités enfants comptent de plus en plus de garçons.

La participation aux ateliers et animations diverses proposés par la médiathèque est aussi très largement féminine, excepté lors de concerts ou de projections cinéma où le public est relativement mixte (cela correspond à des horaires plus tardifs en soirée). Les hommes sont aussi surtout présents le samedi matin avec les enfants lors des "ateliers des curieux" et viennent également plus souvent en médiathèque pour lire la presse.

La responsable et les agents municipaux de la médiathèque sont toutes des femmes. Les candidatures masculines sont bien souvent moins nombreuses que les candidatures féminines pour ces types de poste.

Comme le pôle enfance/jeunesse, les agents travaillant à la médiathèque ont aussi bénéficié d'une formation effectuée par le CORIF sur le thème de la littérature non-sexiste à destination des enfants. Avant cela, la médiathèque proposait déjà une gamme de livres pour enfants soucieux de ne pas véhiculer des stéréotypes de sexe ou des clichés.

"Stéréotype de genre" : Les stéréotypes et les perceptions de la masculinité et de la féminité sont profondément ancrés dans nos sociétés et nos consciences. Ils puisent leurs origines dans des modèles et des normes historiques, culturels et sociaux.

Les études montrent que le sexe constitue un facteur qui influence de manière importante les préférences en matière d'activités de loisirs. Les stéréotypes de genre peuvent avoir des répercussions négatives sur les attitudes des enfants et des adultes vis-à-vis de la culture. C'est ainsi, par exemple, que les études mettent en évidence le fait que les garçons et les hommes tendent à lire moins de livres que les filles et les femmes.

De manière générale, le métier et le monde de la bibliothèque se sont construits sur le présupposé féminin de la disponibilité envers autrui et de la maternité. En France, qualités humaines et sens social sont très souvent la façon dont les professionnels de la culture caractérisent le métier ("curiosité", "psychologie", "écoute", etc), et la prégnance de ces valeurs a été et reste largement favorisée par la composition largement féminine du personnel. Dès lors, les postes en bibliothèque/médiathèque sont très souvent occupés par des femmes et les candidatures masculines sont moindres⁷.

L'accès des femmes au monde des arts et du spectacle est aussi plus limité que pour les hommes. En

⁷ MARIANGELA Roselli, « La bibliothèque, un monde de femmes. Déterminations et conséquences sur la segmentation des publics jeunes dans les bibliothèques », *Réseaux*, 4/2011 (n°168-169), p.133-164.

effet, en 2015, selon la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), seulement 4% des oeuvres musicales contemporaines sont composées par des femmes, 22% des textes joués sont écrits par des femmes, 26% des spectacles sont mis en scène par des femmes et 28% des solistes instrumentistes sont des femmes⁸. Ces inégalités s'expliquent de manière assez mécanique par les systèmes en vigueur dans le milieu de la culture d'assignation à des fonctions, des responsabilités, des métiers, des instruments différenciés, et hiérarchisés, selon le sexe. C'est pourquoi il est important de veiller à une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans les programmations culturelles, afin de donner aux femmes plus de visibilité et de légitimité.

Selon l'étude effectuée par le CNRS de Bordeaux citée précédemment, globalement, les pratiques de loisirs restent encore fortement imprégnées des stéréotypes de sexe, les garçons vont être plus enclins à choisir des activités valorisant la force, l'agressivité, le collectif et la pratique en extérieur; tandis que les filles vont avoir tendance à privilégier les activités marquant la grâce, la sensibilité et la pratique en espace privé ou fermé.

8 SACD, Brochure "Où sont les femmes ?", 4ème édition, saison 2015-2016.

Sport

L'offre sportive locale à Lezennes est relativement diversifiée puisqu'elle propose presque autant de sports à dominante masculine (Arts martiaux, motocyclisme, football) et féminine (danse, gymnastique) que de sport à tendance mixte (badminton, randonnée, vélo).

Sur 8 associations sportives subventionnées par la mairie, 5 sont présidés par des hommes et 3 par des femmes (badminton, danse, gymnastique).

Part des femmes adhérentes à une association sportive subventionnée pour l'année 2015-2016 :

- Badminton Club : **31%**
- Basket Ball Club : **11%**
- Cyclo Club : **0%**
- Football : **0,8%** (+ 2 femmes au sein du bureau de l'association)
- Association d'Arts Martiaux :
- Club de Danse : **81%**
- Gymnastique Volontaire : **93%** (toutes disciplines confondues)
- Taekwondo Club :

Selon l' élu en charge de la politique sportive, des difficultés sont encore rencontrées dans certaines disciplines quand il s'agit de constituer des équipes féminines par manque de filles volontaires (sexisme et misogynie dans le sport encore présent, auto-exclusion des filles/femmes dans le système de la compétition). Néanmoins, des efforts ont été fait par le club de basket lezennois qui, après avoir lancé un appel à volontaires, va pouvoir constituer une équipe de benjamines la saison prochaine, ce qui va contribuer à augmenter le pourcentage d'adhérentes, égal à 11% pour la saison dernière.

Concernant l'accès des femmes à la pratique sportive, seule 1 association sur les 10 situées à Lezennes propose des horaires de cours sur le temps scolaire (après-midi en semaine). Les autres enseignements ont lieu soit le soir en semaine, soit le mercredi après-midi, soit le week-end. Néanmoins, le complexe sportif de Lezennes est équipé d'une dizaine d'appareils de musculation totalement gratuits et accessibles à tous et à n'importe quel moment, permettant ainsi de développer la pratique sportive libre, notamment chez les femmes.

- ◆ En faveur de l'égalité femmes-hommes

En mars 2016, à l'occasion de la Journée des droits des femmes, l'association d'Arts martiaux de Lezennes (ASAM) a offert à toutes les femmes volontaires un stage gratuit de krav-maga, une méthode d'autodéfense.

Le club de badminton de Lezennes a rassemblé pour la saison 2015-2016, 59 femmes/filles et 131 hommes/garçons, soit un taux de féminisation de 31% sur l'ensemble des adhérents. Depuis plusieurs saisons, le club a mis en place des dispositifs visant à favoriser la pratique sportive féminine : il y a 2 ans, ils ont proposé une réduction de 20€ sur toutes les cotisations féminines et -20€ supplémentaires pour les 20 premières licenciées (grâce à cette initiative, le club a obtenu le label "parité sport"). Pour la saison 2015-2016, le club a offert un bon d'achat de 20€ pour que les femmes puissent s'équiper. La saison prochaine, le club envisage de proposer une réduction "famille" sur les 2èmes et 3èmes membres inscrits au sein d'une même famille (favorise la pratique

sportive des mamans).

Selon la présidente du club de danse Elisaline, les hommes ou les garçons adhérents au club sont en légère augmentation depuis ces dernières années.

Les études montrent que les filles et garçons, femmes et hommes, n'ont pas le même engouement pour les pratiques sportives. Ils ne s'adonnent pas aux mêmes activités, ne pratiquent pas dans les mêmes cadres et n'ont pas les mêmes motivations. Le genre influence là encore sensiblement l'investissement dans les activités physiques ou sportives.

Selon le "Manuel de bonnes pratiques : égalité homme-femme dans le sport" publié par le Conseil de l'Europe en 2011⁹, à l'échelle européenne, 43% des hommes déclarent faire du sport au moins une fois par semaine, contre 37% des femmes, en 2010.

Le "manque de temps" est une des raisons souvent formulée par les femmes pour expliquer leur inactivité sportive. C'est un obstacle qui en cache un autre puisque ce manque de temps est avant tout lié aux obligations et responsabilités familiales que les femmes assument encore lourdement aujourd'hui en France : 73 % des femmes, contre seulement 22 % des hommes, consacrent au moins une heure à la cuisine et aux tâches domestiques chaque jour. Le temps consacré par les femmes au travail rémunéré est inférieur d'une heure par rapport aux hommes et les femmes consacrent 40 min de moins que les hommes aux loisirs¹⁰. Ainsi, le taux de participation aux activités sportives, culturelles et sociales a même diminué en France depuis 2005¹¹.

Aussi, l'inactivité professionnelle semble avoir une influence sur la pratique sportive : alors qu'en moyenne 22% des françaises n'ont aucune activité sportive, ce taux s'élève à 42% chez les femmes à la recherche d'un emploi.

De plus, la faible place accordée aux sports féminins et aux sportives en général dans les médias ne permet pas aux jeunes filles de disposer de modèles auxquelles s'identifier, cette invisibilité contribuerait à une pratique sportive des filles et des femmes inférieure à celle des garçons et des hommes.

D'ailleurs, l'écart entre les sexes dans la pratique sportive est le plus important chez les jeunes : en France, 14% des jeunes filles âgées de 12 à 17 ans n'ont jamais fait de sport en dehors des cours obligatoires d'éducation physique à l'école, contre 8% des garçons.

De manière générale, il semble que les motivations exprimées des femmes et des hommes à la pratique sportive sont différentes. Si les hommes expriment plus fréquemment la volonté de se dépasser, de se mesurer aux autres et donc, sont plus enclins au système de la compétition, les femmes sont plus sensibles à l'entretien du corps, la préservation de la santé et à l'esprit d'équipe. Quand il y a pratique sportive, la division des activités selon le genre est encore une réalité alors que les disciplines sportives sont aujourd'hui théoriquement ouvertes à toutes et à tous en Europe.

⁹ Conseil de l'Europe, *Manuel de bonnes pratiques : Egalité homme-femme dans le sport*, Novembre 2011.

¹⁰ Centre Hubertine Auclert, Guide pratique "Pour convaincre du bien fondé des politiques d'égalité femmes-hommes", 2014.

¹¹ Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE), "Indice d'égalité de genre pour la France", 2015.

Les femmes pratiquent plus souvent des activités d'expression corporelle comme la danse ou la gymnastique, et les hommes restent très majoritaires dans les sports de combat, les sports collectifs ou motorisés.

Les campagnes de communication en faveur du développement de la pratique sportive doivent donc tenir compte de ces différents modes de pensée.

Action sociale & Santé

Selon la responsable du CCAS, le rapport à l'action sociale est différent en fonction du genre : ce sont surtout les femmes qui se déplacent pour les demandes d'aides sociales. Les femmes âgées vont être aussi plus en demande de vie sociale que les hommes qui vont avoir plus tendance à s'isoler (ex : plus de femmes inscrites au Réseau d'Ecoute et de Soutien aux Aînés Lezennois).

En termes de logement social, le CCAS a une demande élevée de grands logements (souvent après une séparation). En général, la commission d'attribution des logements sociaux est mixte : elle est composée de la responsable du CCAS, l'élue en charge du logement, le bailleur social et un représentant des locataires.

Par ailleurs, il n'y a pas de logement d'urgence pour les femmes victimes de violences à Lezennes.

Le CCAS travaille en partenariat avec de multiples associations, dont l'association Louise Michel à Villeneuve d'Ascq qui vient en aide aux femmes en difficultés et plus spécifiquement aux femmes victimes de violences conjugales.

En collaboration avec le CIPD et l'association Oxygène, dont Lezennes est partie prenante et partenaire, la mairie envisage pour la fin d'année 2016 la mise en place d'une exposition pour la prévention des violences (de tous les types).

Par ailleurs, l'association Oxygène a mis en place depuis 2010 le programme "accueil au féminin", qui tient compte des situations et des besoins spécifiques des femmes faisant face à des problèmes de toxicomanie et d'addiction. Les femmes représentent aujourd'hui 20/25% du public pris en charge par l'association, contre 2% en 2009.

Une exposition dans le cadre d'une action de lutte contre les discriminations avait déjà été mise en place en Avril 2015 au moment de la signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Elle avait pour but de sensibiliser les habitants de Lezennes aux inégalités qui touchent les femmes dans leur vie quotidienne. Un questionnaire a été distribué à l'issue de cette exposition afin de récolter les réactions et les opinions des habitants sur cette thématique : 67 questionnaires ont été complétés.

L'exposition a été présentée lors du forum des associations, ce qui a permis de toucher un public plus diversifié que celui venu en mairie, un public notamment peu sensibilisé à l'égalité femmes-hommes.

En 2016, la mairie de Lezennes en collaboration avec le Conseil intercommunal de Santé, Santé Mentale et Citoyenneté, organise l'évènement "Octobre Rose", un programme d'animations se déroulant sur un mois destiné à lutter contre le cancer du sein et inciter les femmes à se faire dépister.

En raison de toute une série de facteurs, dont notamment le fait que les femmes se trouvent surreprésentées dans le groupe de personnes en situation de risque de pauvreté dans la plupart des pays de l'UE, les femmes tendent, en général, à avoir recours aux soins et aux services sociaux plus souvent que les hommes. Ceci s'explique d'abord par le fait que les femmes ont plus de probabilités que les hommes d'avoir des carrières plus courtes ou interrompues, ainsi que des rémunérations plus faibles. Les femmes gagnent en moyenne 18% de moins que les hommes aujourd'hui en

France¹².

Les femmes plus âgées, et les mères seules sont deux groupes de personnes présentant un risque de pauvreté plus élevé¹³. Aujourd'hui en France, 4,7 millions de femmes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (964 euros par mois en 2013), et 70% des "travailleurs pauvres" sont des femmes¹⁴

Les études mettent en évidence que les « soins aux autres personnes à charge » se caractérisent grandement par les normes liées au genre. Outre la prise en charge des enfants, les femmes assument souvent plus de responsabilités en matière de soins aux autres personnes à charge, comme les parents âgés, les adultes ou les enfants atteints d'un handicap, etc. Les responsabilités en matière de soins constituent également l'une des raisons principales pour lesquelles les femmes (et aussi les hommes, bien que dans une proportion moindre) décident de ne pas saisir des opportunités professionnelles ou sociales. Cet impact peut être réduit en mettant à disposition des services de prise en charge des personnes âgées ou autre, ou au minimum en proposant des services d'accompagnement aux "aidants".

On estime que 60 à 70% des aidants sont des femmes¹⁵.

Pour des raisons physiques et tenant à leurs modes de vie, les risques et les problèmes de santé et accès aux soins diffèrent entre les femmes et les hommes. Afin de fournir des services de santé de bonne qualité, ces différences doivent être prises en considération dans le cadre de la planification et de la prestation de ces services.

12 *Ibid.*

13 http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Europe_2020_indicators_-_poverty_and_social_exclusion

14 UNCCAS, *Actes : Actions et Territoires du Social*, n°470, Septembre 2016.

15 DREES, "Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040", 2002.

Espace public & Accessibilité

L'élue en charge de l'accessibilité a pour principale mission de vérifier que les équipements, les bâtiments, les commerces soient accessibles aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux poussettes et à tous les piétons en général. Néanmoins, l'accessibilité est rarement abordée sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes et des contraintes qui sont spécifiques aux femmes circulant en ville (avec des enfants ou des poussettes par exemple).

Peu de femmes travaillent dans le milieu de l'accessibilité et de l'espace public en général (élu, agents, collaborateurs).

La commission Accessibilité compte une seule femme, et la commission Environnement est composée de deux femmes et sept hommes.

Une marche exploratoire a déjà été menée dans la ville, à l'initiative de Michel Sandt, élu adjoint aux travaux et à l'espace public, mais sans forcément tenir compte des problématiques spécifiques aux femmes en zone urbaine.

En revanche, d'après certains témoignages, on peut noter que la ville bénéficie d'un bon éclairage de nuit contribuant ainsi à réduire le sentiment d'insécurité des femmes.

Par ailleurs, sur l'ensemble des rues portant le nom de personnes ayant marqué l'histoire, 89% rendent hommage à des hommes. Pour ce qui est des équipements ou espaces publics, 100% d'entre eux ont été nommés en hommage à des hommes célèbres.

Les études montrent que les femmes tendent à se sentir moins en sécurité dans les espaces publics. C'est ainsi, par exemple, que le manque d'éclairage public notamment peut influencer sur le sentiment de sécurité des femmes lorsqu'elles marchent dans des espaces publics la nuit¹⁶.

Par ailleurs, les femmes sont en général peu représentées dans les instances et les actions relatives à l'espace public et à l'aménagement du territoire, ce qui ne permet pas de soulever ou pointer du doigt les problèmes qui leur sont spécifiques.

Les marches exploratoires, en présence d'habitantes et d'habitants mais aussi de professionnels et d'élus, sont originaires du Canada. Elles permettent aux habitants d'apporter aux aménageurs leur expertise d'usage et ainsi de mettre en exergue les problèmes rencontrés au quotidien par les femmes et les hommes qui vivent dans la ville (diminuer le sentiment d'insécurité, améliorer l'accessibilité pour tous, etc). Après une marche, on pourra par exemple décider de travailler sur l'éclairage et la signalisation, rénover des espaces abandonnées devenues des "squats" ou des zones de deal, fermer ou ouvrir un passage pour renforcer la sécurité ou à l'inverse faciliter la circulation, etc.

L'objectif des marches exploratoires est de déterminer et pointer du doigt l'usage différencié qui est fait de l'espace public par les femmes et par les hommes, et ainsi tenir compte de leurs recommandations pour assurer un cadre de vie de qualité pour toutes et tous.

Donner des noms de femmes aux rues et espaces publics permet de rendre hommage aux femmes qui se sont distinguées dans l'Histoire, de participer à leur inscription dans la mémoire collective et de rééquilibrer un peu la sur-représentation des hommes dans ces noms. On estime à environ 90 % la part des noms d'hommes pour désigner les rues et les espaces publics¹⁷.

16 <http://www.endvawnow.org/en/articles/251-safe-public-spaces-for-women-and-girls.html>

17 Ministère des Droits des Femmes, Rapport de Vincent Feltesse sur l'égalité femmes-hommes dans les territoires, 2013.

Développement durable, Agenda 21

L'égalité femmes-hommes est inscrit à l'Agenda 21 commun de Lezennes et Ronchin. C'est l'objectif n°10 "S'engager pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale" passant par le biais de 2 actions : "réaliser un plan d'action local en faveur de l'égalité femmes-hommes" et "sensibiliser les citoyens à l'égalité".

Ainsi, c'est aussi en collaboration avec la mission Agenda 21 que l'exposition de lutte contre les discriminations (voir plus haut "Action sociale") a été mise en place en Avril 2015, promouvant les droits des femmes et l'égalité des sexes.

De manière générale, on ne constate pas de différence notable entre le nombre d'hommes et de femmes participant.es aux actions de promotion ou de sensibilisation au développement durable qui ont été ou qui sont menées à Lezennes. En effet, par exemple, pour la Trame Verte (Portrait Nature), ce sont 45 hommes et 47 femmes qui sont mobilisés, et actuellement pour le défi Famille à Energie positive, ce sont 8 hommes et 9 femmes qui participent au projet.¹⁸

Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la définition de l'agenda politique du développement durable. Par ailleurs, elles tendent à être sous-représentées parmi les scientifiques qui travaillent sur les questions environnementales et à être moins présentes dans les consultations publiques, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la manière dont les politiques sont définies¹⁹.

À l'inverse, des études montrent que les femmes adoptent plus volontiers des habitudes durables et respectueuses de l'environnement. Aussi, il s'avère important de tenir compte de la dimension de genre dans la planification des services environnementaux²⁰.

18 Données fournies par la chargée de mission Agenda 21 à Lezennes

19 http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/statistics_indicators/120614_council_conclusions_climate_change_en.pdf

20 Commission Européenne, "Boîte à outils pour programmer et suivre les politiques et les pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale", Octobre 2015.

Associatif & Animation

La Commission Animation/Culture réunit 5 hommes et 4 femmes (élu.e.s). La Commission d'attribution des subventions aux associations réunit 9 hommes et 6 femmes, dont 2 habitants de Lezennes et 4 membres d'associations (2 hommes et 2 femmes).

Pour l'octroi des subventions, les critères principaux observés par les membres de la Commission sont d'abord, pour une association existante, le nombre d'adhérents lezennois, mais aussi la viabilité de l'association sur le long terme (politique budgétaire) ainsi que son implication dans la vie locale. Selon l'élu en charge de cette commission, l'ajout d'un critère "égalité" ou "mixité" est envisageable.

A noter que parmi les subventions municipales accordées aux associations extérieures, celle octroyée au planning familial fait partie des plus élevée.

Le répartition hommes/femmes des adhérents aux associations subventionnées par la mairie est :

- Les potagers d'Isidore : 25 hommes et 7 femmes
- Association des Donneurs de Sang Bénévoles : 27 hommes et 52 femmes (bureau : 1 femme et 5 hommes)
- Amicale des Anciens Combattants : 33 sympathisants dont 10 femmes (veuves d'anciens combattants) + bureau : 1 femme (vérification des comptes)
- Lezennes Arts Plastiques : 30 femmes (dont 11 filles) et 8 hommes (dont 2 garçons)
- Lezennes Orchestra : 20 hommes et 15 femmes
- Isatis Prod : 10 hommes et 8 femmes

Prévention

En partenariat avec l'association Oxygène, la mairie envisage la mise en place d'une exposition de lutte contre les violences pour la fin d'année 2016 ou début 2017.

Bien que la mairie soit favorable et déterminée à insérer la mixité dans l'équipe de police municipale, 3 candidatures de femmes sur 30 ont été posées concernant le recrutement qui est en cours.

D'après un rapport publié en 2014 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, une femme sur trois a subi au moins une forme de violence physique et/ ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans²¹.

Selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes (rapport 2013), en moyenne 201 000 femmes de 18 à 59 ans vivant en couple en France métropolitaine, sont victimes de violences conjugales physiques ou sexuelles. Seulement 22% des femmes victimes de violence conjugale ayant appelé le 3919 (numéro gratuite mis en place pour les femmes victimes de violences) ont déposé une plainte, dont peu sont suivies de condamnations²².

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) a, dans un rapport intitulé « Preventing domestic violence – Good practices » en 2015, identifié la sensibilisation, la formation, les services d'aide (au profit des victimes de violence, tels que des conseils juridiques, des services d'assistance téléphonique, des foyers et de la protection) comme des méthodes efficaces pour combattre la violence sexué²³.

21 <http://fra.europa.eu/en/publication/2014/violence-against-women-eu-wide-survey-results-glance>

22 http://www.adequations.org/spip.php?article363#outil_sommaire_4

23 http://eige.europa.eu/sites/default/files/MH0114678ENN_WEB.PDF

► Proposition de pistes d'actions

<p>Education</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former/sensibiliser les professionnel.le.s en charge de l'éducation à la lutte contre les stéréotypes sexuels - Intégrer le genre dans l'aménagement des cours d'école pour favoriser un usage de l'espace et des activités mixtes (incluant une sensibilisation des animateurs et de l'équipe pédagogique) - Inclure la question de l'égalité dans toutes les démarches et activités auprès des enfants - Donner aux pères et aux mères une place équivalente dans les actions portées vers les enfants (communication incitative envers les pères) - Sensibiliser les enfants/jeunes aux choix de carrières non conventionnels (notamment, filières scientifiques et techniques pour les filles) - Marquer les journées internationales du 8 mars (droits des femmes) ou du 25 novembre (lutte contre les violences faites aux femmes) par des actions ou des événements sensibilisateurs
<p>Petite enfance, enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former/sensibiliser les professionnel.le.s en charge de la petite enfance et de l'enfance à la lutte contre les stéréotypes et à l'égalité - Inciter à la présentation de projets liés à l'égalité dans les appels à projets éducatifs pour les accueils périscolaires et méridiens - Travailler sur l'aménagement des établissements et leur organisation pour favoriser un usage de l'espace et des activités mixtes - Développer la diffusion d'informations sur les offres de garde existantes (RAM, multi-accueil) - Développer ou renforcer les offres d'accueil ponctuelles ou d'urgence (par ex, en raison d'un entretien d'embauche ou CDD d'1 mois) - Soutenir le développement et accompagner la création de crèches d'entreprise - Développer l'aide et l'accompagnement à la parentalité (diffusion d'informations, point d'accueil) - Donner aux pères et aux mères une place équivalente dans les actions portées vers les enfants (communication incitative envers les pères) - Marquer les journées internationales du 8 mars ou du 25 novembre par des actions ou des événements sensibilisateurs
<p>Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former/sensibiliser les encadrants à l'égalité F/H - Mener des actions éducatives à la Maison des Jeunes pour lutter contre les discriminations en diversifiant les supports (photos, vidéos, théâtre, ...) et en favorisant les partenariats (centre culturel, associations, ...) - Instaurer le principe de parité au sein du CMEJ - Marquer les journées internationales du 8 mars ou du 25 novembre par des actions ou des événements sensibilisateurs - Mettre à la disposition des centres de loisirs des mallettes pédagogiques de sensibilisation à la lutte contre les discriminations
<p>Prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une ligne budgétaire allouée à la lutte contre la violence à caractère sexiste - Prévenir et accompagner les situations de femmes victimes de violences : augmenter la communication et la diffusion d'informations sur les dispositifs d'aide et d'accueil auprès du personnel municipal et des partenaires de la collectivité (mener une réflexion sur la mise à disposition de logements d'urgence) - Mener une campagne de sensibilisation visant à informer / prévenir les violences à caractère sexiste - Organiser la journée internationale de lutte contre les violences faites aux

	<p>femmes sur le territoire lezennois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir financièrement des projets ou associations visant à lutter contre les violences faites aux femmes - Former/sensibiliser les policiers et travailleurs sociaux sur les violences faites aux femmes - Favoriser le recrutement mixte dans la police municipale et former les policiers municipaux et les médiateurs à la lutte contre les stéréotypes de genre et aux interventions liées à la violence conjugale ou sexiste
Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique de féminisation des noms de rue et des équipements - Organiser un évènement culturel lors de la journée internationale des droits des femmes (8 mars) (ex : évènement autour du rôle des femmes dans l'histoire et le développement du territoire) - Soutenir et favoriser des projets relatifs à l'accès des femmes à la culture (programmation mixte) - Veiller à l'équilibre F/H dans les programmations culturelles - Mettre à disposition à la médiathèque des ouvrages/documents destinés à mettre en cause les stéréotypes de genre ou à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes pour le public adulte - Développer l'offre de littérature non-sexiste à destination de la jeunesse, et développer une section sur le genre à la médiathèque - Organiser des actions/animations culturelles à destination des hommes pour favoriser leur participation et leur présence dans les lieux culturels (ex: médiathèque) - Recueillir de façon systématique des données sexuées sur la participation aux évènements culturels annuels ou marquants
Finances, budget	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics : inclure une clause "égalité" ou de "non discrimination" dans les critères de choix des offres (incitation au respect de l'égalité F/H figurant dans le dossier de consultation des entreprises ou comme une condition d'exécution du marché si le marché le permet) - Mener une démarche complète de "gender budgeting" pour analyser la distribution des dépenses de la collectivité en termes de genre
Sport	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les équipes sportives féminines : apport financier ou matériel supplémentaire pour assurer leur maintien ou leur développement - Sensibiliser et encourager les clubs à prendre en compte la question de l'articulation des temps de vie (privilégier les horaires du midi, même heures que les cours des enfants, week-end) - Développer la communication relative aux activités et résultats sportifs féminins dans les outils de communication de la ville - Favoriser et accompagner la pratique sportive libre (footing, vélo) - Veiller à l'équilibre des publics visés dans l'offre sportive locale - Intégrer un critère "égalité" dans l'attribution des subventions aux associations sportives - Créer un "prix de la mixité" remis aux associations présentant un nombre paritaire de participants aux évènements sportifs - Organiser un évènement sportif annuel promouvant l'égalité femmes-hommes (ex: tournoi) - Recueillir de façon systématique des données sexuées sur les participants aux évènements sportifs locaux marquants - Mener une campagne de sensibilisation encourageant les femmes et les filles à jouer au football (par exemple), et les hommes ou garçons à pratiquer la gymnastique (par exemple)

<p>Associatif, Animation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des projets spécifiques à destination des femmes ou de promotion de l'égalité femmes-hommes - Intégrer un critère de parité ou de non-discrimination dans l'appréciation des projets associatifs - Elaborer un questionnaire intégrant des questions sur l'égalité professionnelle pour les associations répondant aux appels d'offre - Octroyer un bonus de financement pour le développement d'actions ou de projets associatifs promouvant l'égalité F/H - Intégrer des questions et des indicateurs sur l'égalité F/H dans les dossiers de demande de subvention et de compte-rendu de réalisation - Animer un comité consultatif de femmes pour créer un espace de veille, d'échanges, de concertation et d'initiatives regroupant des représentants de l'institution, des associations, des élus et des citoyens. - Dans les animations organisées par la ville, donner aux hommes et aux femmes une place égale (ex : organiser la Fête des Mères <u>et</u> la Fête des Pères)
<p>Développement économique, commerce</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication sur l'entrepreneuriat féminin - Soutenir les entreprises du territoire (type "bourse" ou "contrat mixité") respectant la parité dans la répartition des postes d'encadrement Contrat mixité = aides financières (formation, rémunération, aménagement de vestiaires ou ergonomiques) pour soutenir les entreprises de moins de 600 salariés du territoire qui recrutent des femmes sur des postes occupés majoritairement par des hommes - Soutenir des projets accompagnant les femmes vers la création d'entreprise (soutien financier ou mise à disposition de locaux pour des associations) - Soutenir la création de crèches d'entreprise
<p>Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de sensibilisation sur la mixité des métiers à destination des habitants - Sensibiliser les partenaires du secteur de l'emploi à l'égalité des genres - Inciter les femmes à s'inscrire au sein de réseaux professionnels (sur Lille par ex : "Networking for women") - Soutenir des associations conduisant des actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi dont les femmes (ex: CIDFF) - Soutenir la mise en place de chantiers d'insertion mixte ou à destination des femmes
<p>Action sociale, Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le soutien et l'accompagnement aux aidants familiaux (souvent des femmes) en charge de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées dépendantes (par exemple, ouverture d'une permanence mensuel au service social de la mairie pour accueillir, informer et orienter les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les aidants familiaux). - Mener une campagne de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes liés au fait de s'occuper des personnes dépendantes (par exemple, pour encourager les hommes à assumer ce type de responsabilités) - Former les travailleurs sociaux sur la lutte contre les violences faites aux femmes - Organiser la journée internationale d'actions pour la santé des femmes sur le territoire lezennois (28 mai) - Développer la communication et la diffusion d'informations sur les différents services proposés aux femmes et aux filles en matière de santé, sexualité et vie sexuelle - Soutenir les associations apportant une information complète sur la santé reproductive (contraception, sexualité, IVG, etc...)

	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les bailleurs sociaux sur les besoins et attentes spécifiques en termes de logement des familles monoparentales et des femmes victimes de violences conjugales
Espace public, Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une politique de nomination des rues, espaces publics et équipements favorable à l'égalité F/H (par ex, donner à la médiathèque un nom de femme célèbre) - Intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans l'occupation, l'usage et la sécurisation de l'espace public lors de nouveaux aménagements - Adapter les équipements aux besoins des différentes catégories de public : accès des poussettes, accès des personnes en situation de handicap, éclairage adapté pour réduire le sentiment d'insécurité, ... - Veiller à l'équilibre H/F dans les participants aux commissions d'exécution des travaux ou d'aménagement de l'espace public - Organiser des marches exploratoires dans la ville avec des habitants hommes et femmes, des élu.e.s, des représentants d'associations, etc...
Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel et intégration des valeurs et objectifs d'égalité femmes-hommes dans l'agenda 21 - Veiller à ce que certaines mesures de DD ne renforcent pas les inégalités femmes-hommes ou supposent des impacts différents (ex : promotion de l'usage des couches lavables, réduction de l'éclairage public, ...) - Organiser des ateliers ludiques, en partenariat avec des professionnels ou associations, sur les produits bio, les économies d'énergie, le tri sélectif, etc... - Mener une action spécifique "Egalité" lors de la semaine du développement durable - Désigner un couple femme/homme d'"ambassadeur" et "ambassadrice" du développement durable sur le territoire lezannois (individus "relais", sensibilisateurs)
Solidarité internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer dans les activités de coopération internationale des femmes et des hommes de tous horizons de façon égalitaire - Utiliser les partenariats internationaux comme une plateforme d'échange d'expériences sur la question de l'égalité F/H - Développer des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les projets de coopération portés par la ville

Annexe 1 : Liste des entretiens

Agents - Services municipaux

Grégory Noga - *Directeur général des services* (29/09)

Ingrid Bavencoffe - *Médiathèque* (28/07)

Corinne Carpentier - *Affaires Générales, Ressources humaines* (08/08)

Marie-Dominique Darbois - *Pôle Petite enfance/Enfance/Jeunesse* (04/07)

Nathalie Despierres - *Pôle Social* (22/06)

Christine Kokelaere - *Ecole de Musique* (30/06)

Bruno Lemaire - *Policier municipal* (30/08)

Béatrice Motte - *Halte-Garderie* (02/09)

Stevens Roels - *Maison des Jeunes* (30/08)

Anaïs Sabin - *Chargé de mission Agenda 21* (25/05)

Frédéric Turki - *Pôle Technique* (16/08)

Elu.e.s

Marc Godefroy - *Maire de Lezennes* (16/09)

Michel Blot - *2ème adjoint Animation, Sport et Commerce* (08/07)

Fabien Decourselle - *4ème adjoint Education, Enfance, Jeunesse et Prévention* (17/05)

Frédérique Descamps - *6ème adjointe Action sociale, Logement et Santé* (22/06)

Luc Descarpentries - *Adjoint Ecologie urbaine et Agenda 21* (25/05)

Lucienne Lavoisier - *Conseillère municipale Accessibilité* (06/07)

Jean Sagette - *Conseiller municipal Sport et Communication numérique* (24/06)

Michel Sandt - *3ème adjoint Equipement, Travaux, Espace public* (28/06)

Béatrice Thys - *1ère adjointe Finances, Culture et Communication* (12/05)